

Type de solution _____ Choix de machine(s) moins bruyante(s)

Domaine _____ BTP - façadier

Coût _____ 25000 € (2018)

Problème

Sur un chantier de rénovation, deux salariés utilisent une projeteuse thermique pour crépir une façade. Les mesures de bruit réalisées au niveau des oreilles de l'opérateur en charge d'alimenter la machine et de gérer l'envoi d'enduit dans le flexible montrent une exposition au bruit de 93 dB(A). Le niveau sonore ne permet pas aux opérateurs de communiquer. De plus les émissions de gaz d'échappement incommode les salariés, les obligeant à réorienter l'équipement suivant la direction du vent.

Réalisation

La machine a été remplacée par une projeteuse à motorisation électrique alimentée par un bloc rechargeable de batteries.

Ancienne et nouvelle machines :



©Carsat Midi-Pyrénées

Gain

Les mesures de bruit ont été réalisées au niveau des oreilles de l'opérateur en charge d'alimenter la machine. L'exposition au bruit a été ramenée à 73dB(A) soit un gain de 20dB(A).

Remarques

Ce remplacement a d'autres avantages :

- Brumisateur rabattant les poussières émises lors du vidage des sacs dans la machine
- Absence d'émissions de particules fines dues à la combustion du gasoil
- Contacteurs arrêtant les pièces en mouvement en cas d'ouverture des capotages
- Possibilité de choisir un fournisseur d'énergie renouvelable pour la recharge des batteries

Fiche réalisée par l'INRS avec les Centres de Mesures Physiques des Carsat/Cramif.